

COMPTE RENDU

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS:

- En exercice : 79- Présents : 73- Votants : 77

DATE:

De convocation : 15 septembre 2020De l'affichage : 24 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi 23 septembre à 20h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne de la communauté à Saint-Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS:

AGNES Hervé	DELIVERT Florent	HEWERTSON Sophie	MACé Richard
ALEXANDRE Giséle	DOYERE JOEL	HUET Laurent	MARIE Jacques
BELLAIL Rémi	DUGUEPEROUX Frédéric	HUREL Grégory	MASSON Jean-Michel
BELLEE Jean-Pierre	DURAND Benoît	JARDIN Rodolphe	OUTREQUIN Patrick
BIDOT Jacky	FAUTRAT Aurélie	JOUANNO GUY	PERRODIN Jean-Pierre
BINET Jean-René	FOURNIER Delphine	LAINÉ Pauline	RAULT Jean-Benoît
BOSCHER Bernard	GALBADON Grégory	LANGLOIS Pascal	RIHOUEY Hubert
BOSQUET Claude	GAUNELLE Mireille	LARBI Sonia	ROBIOLLE Hubert
BOUDIER Régis	GIGAN Aurélie	LAURENT David	ROUXEL David
BOUILLON Emmanuelle	GOSSELIN Béatrice	LEDOUX Dany	SALVI Martial
BOURDIN Jean-Dominique	GOUESLARD Yveline	LEFEVRE Claude	TEYSSIER Louis
BOURSIN Elodie	GRANDIN Sébastien	LEFEVRE Didier	VAUGEOIS Philippe
CLEMENT Corinne	GRIEU-LECONTE Valérie	LEFRANC Daniel	VILQUIN Franck
COURT Serge	GUILLE Hervé	LEGOUBEY Jean-Pierre	VINCENT Patricia
D'ANTERROCHES Philippe	GUILLOTTE Hubert	LEMESLE Jean	VOGT Pierre
de la HOUGUE Catherine	HAREL Anne	LEMIERE Michel	VOISIN Michel
DE LAFORCADE Eric	HÉLAINE Daniel	LEMOINE Sylvie	
DEFOY Marine	HENNEQUIN Claude	LEMOUTON Yves	
DELAFOSSE Nadège	HEURTAUX Jean-Claude	LESAULNIER Jean-Louis	

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Justine Lebouteiller (remplacée par son suppléant Frédéric Duguépéroux), Bruno Launay (procuration donnée à Bernard Boscher), Etienne Savary (procuration donnée à Mireille Gaunelle), Pierre-Henry Debray (procuration donnée à Delphine Fournier), Marc Jouanne (procuration donnée à Jacky Bidot), Jacques Morel (remplacé par sa suppléante Yveline Goueslard), Bruno Quesnel, Nicolas Pigasse,

ABSENTS:

<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>: Madame Gisèle ALEXANDRE, désignée conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

Ordre du jour

Approbation des procès-verbaux des 10 et 18 juillet 2020

- 1- Engagement dans une démarche de schéma directeur immobilier
- 2- Abondement des fonds de prêt d'Initiative centre Manche
- 3- Participation à l'acquisition de masques grand public
- 4- Maison médicale de Roncey: avenant à la convention de groupement de commande
- 5- Reprise en gestion directe de certains services
- 6- Tableau des emplois
- 7- Mise à jour des activités accessoires pour l'école de musique
- 8- Exonérations de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021
- 9- Marché de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte : avenant n°1
- 10- Actualisation de la taxe de séjour
- 11- Annulation d'acomptes de gîtes communautaires
- 12- Budget déchets ménagers : décision modificative n°2
- 13- Budget SPANC: décision modificative n°1
- 14- Budget activités économiques : décision modificative n°1
- 15- Budget santé: décision modificative n°1
- 16- Compte de gestion 2019 du syndicat mixte de la Soulles
- 17- Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de réaménagement de la rue Chesnée à Saint-Sauveur-villages
- 18- Subventions aux associations
- 19- Subvention à Chauffer dans la noirceur pour le projet Strange O'Clock
- 20- Tarification des mises à disposition de matériel
- 21- Modalités de concertation préalable dans le cadre de la déclaration de projet relative à la construction de la nouvelle usine de la société JRegnault SAS emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Coutances
- 22- Convention Villes en scène
- 23- Rapport annuel du cinéma de Coutances
- 24- Rapport annuel du cinéma d'Hauteville-sur-mer
- 25- Modification des statuts du SAGE
- 26- Désignations diverses
- 27- Désignation des représentants au sein de la commission intercommunale d'accessibilité
- 28- Commission consultative des services publics locaux
- 29- Commission intercommunale des impôts directs
- 30- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président
- 31- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau
- 32- Questions diverses

<u>Annexes</u>:

- 1- Procès-verbaux des séances des 10 juillet 2020 et 18 juillet 2020
- 2- Note de cadrage de la démarche de schéma directeur immobilier
- 3- Avenant n°1 à la convention de groupement de commande avec la Fondation du Bon Sauveur
- 4- Avenant à convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la rue Chesnée

Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020

- ⇒ Voir document en annexe
- **⇒** Unanimité,

Approbation du procès-verbal du 18 juillet 2020

- ⇒ Voir document en annexe
- **⇒** Unanimité,

1- Engagement dans une démarche de schéma directeur immobilier

Dans le cadre du dispositif mis en place pour renforcer la politique énergie-climat des villes moyennes, l'ADEME et la Région ont lancé une démarche collective d'élaboration de schémas directeurs immobiliers auprès des villes moyennes de l'ancien territoire bas-normand en avril 2015, puis renouvelé cette initiative en 2018 à l'échelle de la nouvelle région, avec le soutien des fonds européens FEDER.

Grâce à cette démarche, ces 30 collectivités peuvent mieux gérer leurs actifs immobiliers en vue de maintenir en bon état, améliorer leur qualité d'usage et leur performance énergétique, rationnaliser l'occupation des locaux et les adapter à l'évolution des besoins, tout en alliant bonne gestion des finances publiques et démarche environnementale.

En juin 2020, l'ADEME a informé la ville de Coutances qu'elle envisageait de reconduire une démarche collective similaire dénommée « Schémas Directeurs Immobiliers des villes moyennes et de leur EPCI en Normandie » et qu'elle souhaitait en faire bénéficier la collectivité, ainsi que la communauté de communes.

Dans ce cadre, les 2 collectivités seraient accompagnées dans la méthodologie et une animation collective permettrait de mutualiser l'utilisation d'outils, d'échanger les bonnes pratiques et d'apporter une assistance individuelle à l'ensemble des collectivités engagées dans la démarche.

Pour information, les collectivités bénéficieraient d'une assistance individuelle par l'assistant à maîtrise d'ouvrage missionné par l'ADEME, dont la prestation serait totalement prise en charge par cette dernière en partenariat avec la Banque des territoires.

La démarche, dont la note de cadrage est jointe au présent rapport, comprend les 4 phases suivantes permettant d'aboutir à la définition d'un schéma directeur immobilier :

- Lancement de la démarche : Janvier à février 2021

- Diagnostics sommaires : Mars à décembre 2021

- Scénario et validation : Janvier à novembre 2022

Mise en œuvre des SDI: Janvier 2023 à juin 2024

En ce qui concerne la phase de diagnostics qui est la plus lourde, un chargé de mission serait recruté par la communauté pour renforcer temporairement la direction des services techniques.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil de :

- décider d'engager la communauté de communes dans la démarche « Schémas Directeurs Immobiliers des villes moyennes et de leur EPCI en Normandie » ;
- de désigner comme référent élu, madame Delphine FOURNIER, et comme référent technicien, monsieur Vincent GATTIER.

Monsieur JOUANNO demande que le terme « temporairement » soit précisé. Madame FOURNIER indique que le contrat sera d'une année renouvelable jusqu'à la fin de la mission.

Monsieur BELLAIL demande une précision madame FOURNIER ayant parlé des bâtiments communautaires et le président a parlé de l'habitat. Monsieur le président indique qu'il parle de tout. Monsieur BELLAIL indique que de nombreuses études ont déjà été réalisées sur les bâtiments.

Monsieur MASSON souscrit à cette démarche de schéma directeur. Il souhaite disposer du recueil des données et qu'il soit mis à disposition de la population. Il demande également quel budget sera dégagé pour ce schéma.

Madame FOURNIER indique que les fiches bâtiments ne sont pas des documents secrets et que la commission travaux sera réunie régulièrement. Par ailleurs, elle indique qu'u budget sera inscrit en 2021 pour mener ce schéma.

Monsieur LEFRANC précise que l'ADEME finance cette démarche.

Monsieur TEYSSIER demande si des bâtiments communaux pourront bénéficier d'une étude de cet organisme. Madame FOURNIER indique que le schéma n'a d'intérêt que pour les collectivités ayant suffisamment de bâtiments. Cela n'exclut pas de réfléchir aux modalités d'intervention auprès des communes mais ce ne sera pas dans le cadre de ce schéma.

⇒ Unanimité

2- Abondement des fonds de prêt d'Initiative centre Manche

Initiative Centre Manche est une association du réseau Initiative France. Avec 225 associations implantées sur toute la France, le réseau Initiative France constitue le premier tissu associatif du financement de la création et reprise d'entreprise. Sa principale mission consiste à aider les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur donnant un coup de pouce dans le financement de leur projet, via un prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties. Cette aide s'accompagne d'un suivi personnalisé, pendant toute la durée de remboursement.

Créée en 1993, l'association Initiative Centre Manche intervient sur les communautés de communes Coutances mer et bocage, Côte Ouest Centre Manche, Baie du Cotentin et Saint Lô Agglo. Toute personne qui a créé ou repris une entreprise depuis moins de trois ans, ou qui a un projet de création/reprise, est potentiellement éligible.

En pratique, les porteurs de projet sont accompagnés dans le montage de leur dossier ainsi que dans la structuration de leur plan d'affaires. Tous les mois environ, un comité d'agrément composé de partenaires de la création (notaire, avocat, expert-comptable, banquier, chef d'entreprise, ...) étudie les demandes de financement. En cas d'avis favorable, le bénéficiaire se voit attribuer un prêt d'honneur à taux zéro, pouvant aller jusqu'à 15 000 €. Ce prêt facilite ensuite l'accès aux emprunts bancaires. En moyenne, 1€ prêté par Initiative Centre Manche permet de mobiliser 6€ auprès des banques. Le bénéficiaire rembourse ensuite par annuités, dans un délai maximum de 4 ans.

Le second volet de l'action d'Initiative Centre Manche consiste à accompagner les entreprises pendant la durée de leur remboursement, via des points d'étape réguliers. Afin d'aider les dirigeants à se créer un réseau professionnel, l'association organise également des temps de rencontres et d'échanges professionnels. Un système de parrainage, assuré par d'anciens chefs d'entreprise, permet un accompagnement encore plus personnalisé.

Au niveau fonctionnement, l'association emploie une salariée à temps plein, en tant que conseillère d'entreprises, chargée du montage des dossiers, des relations avec l'ensemble des partenaires, de l'administration et du secrétariat. Les communautés de communes contribuent au fonctionnement de l'association par le versement d'une somme forfaitaire de 500 € par dossier abouti sur son territoire. Pour rappel, la communauté de communes est membre du conseil d'administration de l'association et y représentée par deux élus titulaires (M. Voisin et M. Galbadon) et deux élus suppléants (Mme Hewertson et M. Lefranc).

Le bilan global d'Initiative Centre Manche est positif puisque les entreprises accompagnées affichent un taux de pérennité à 3 ans de 90%, bien supérieur à la moyenne nationale (71%).

Le fonds de prêt d'honneur initial était d'environ 600 000 € alimenté par les communautés de communes, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région et quelques banques. Le dispositif connait un succès grandissant et les demandes de prêts augmentent tandis qu'au fil du temps, le fonds subit une érosion « naturelle » lorsque certains projets échouent.

Par ailleurs, Initiative Centre Manche a en projet la création d'un fonds « Croissance » dédié à l'accompagnement de chefs d'entreprises de plus de 3 ans, et souhaitant se développer tout en créant au moins un emploi.

C'est pourquoi, en juillet 2019, Initiative Centre Manche a sollicité les communautés de communes de son périmètre, ainsi que les institutions bancaires, pour abonder ces deux fonds.

Le bureau communautaire du 16 octobre 2019 a approuvé le principe d'un abondement des fonds d'Initiative Centre Manche à hauteur de 50 000 €, en laissant à l'association le soin de la répartition entre les deux fonds, selon ses besoins.

Budgétairement parlant, un premier versement de 25 000 € a été prévu sur l'exercice 2020.

Le second versement de 25 000 € serait à prévoir au budget 2021.

Afin de permettre à la communauté de communes d'honorer son engagement de 2019 et le versement, en deux fois, de l'abondement aux fonds d'Initiative Centre Manche, il est demandé à l'assemblée de :

- Confirmer son soutien à l'action d'Initiative Centre Manche par l'abondement aux fonds de prêts d'honneur, d'un montant de 50 000 €.
- Autoriser un premier versement de 25 000 € en 2020 et, sous réserve du vote du budget 2021, un deuxième versement de 25 000 € en 2021, pour abonder les fonds de prêts d'honneur.

Monsieur le président insiste sur l'importance de soutenir ces créateurs d'entreprise.

Monsieur LANGLOIS insiste sur l'importance pour les banques d'un porteur de projet qui sait défendre son projet.

Monsieur LEFRANC témoigne de l'efficacité de l'accompagnement d'initiative centre Manche pour permettre aux créateurs d'entreprise de lever des fonds auprès des banques.

Monsieur ROBIOLLE demande à qui les entrepreneurs doivent-ils s'adresser.

Monsieur VOISIN indique qu'ils peuvent contacter les chambres consulaires.

Monsieur le président ajoute que Coutances mer et bocage dispose d'un service du développement économique en capacité d'orienter les entrepreneurs.

⇒ Unanimité

3- Participation à l'acquisition de masques grand public

Dans le cadre du contexte de la crise sanitaire, le conseil départemental de la Manche a proposé aux huit intercommunalités l'achat de masques afin que chaque habitant du département puisse en être doté. L'achat est effectué par le Département. Déduction faite de la contribution de l'État aux achats de masques pour les collectivités locales, chaque EPCI participe à hauteur d'1,675 € par masque livré soit, pour Coutances mer et bocage, un montant total de 84 252,50 € correspondant à 50 300 masques livrés.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver la participation de Coutances mer et bocage à hauteur de 84 252,50 € pour l'achat des masques grand public.

⇒ Unanimité

4- Maison médicale de Roncey : avenant à la convention de groupement de commande

Lors de sa séance du 23 octobre 2019, le conseil avait autorisé le président à signer une convention de groupement de commande entre Coutances mer et bocage et la Fondation du Bon Sauveur (FBS), afin de mener l'opération de construction d'une maison médicale à Roncey, de manière conjointe avec le projet porté par la FBS.

L'épidémie de COVID-19 ayant entraîné le report des élections communautaires, le dossier est resté en attente de nouveaux élus pouvant siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Par ailleurs, l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande (cf. annexe jointe) modifie la convention initiale en prévoyant que, pour des soucis de simplicité dans les procédures, la Fondation du Bon Sauveur paie l'intégralité du marché de maîtrise d'œuvre et des marchés annexes (levé topo, SPS, contrôle technique, assurance dommages-ouvrage, étude géotechnique). Une refacturation à hauteur de 50% des sommes réellement payées serait effectuée tous les semestres pendant toute la durée de l'opération.

A titre d'information, la réunion de la commission d'appel d'offres du groupement de commande se réunira le vendredi 25 septembre à 14h30, dans les locaux de la Fondation du Bon Sauveur à Saint-Lô.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant à ladite convention et de redésigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la CAO du groupement.

Titulaire	Suppléant
Delphine FOURNIER	Daniel HELAINE

Monsieur JOUANNO demande qu'on lève un équivoque car il s'agissait d'une maison médicale communale. Monsieur le président confirme qu'il s'agit d'un projet communal pour lequel la communauté de communes a accepté d'assurer la maitrise d'ouvrage.

Monsieur RAULT trouve le montage un peu compliqué avec la fondation du Bon Sauveur et l'intercommunalité pour un projet communal.

⇒ Unanimité

5- Reprise en gestion directe de certains services

Courant août, l'association les coccinelles, gestionnaire de la crèche d'Agon-Coutainville a indiqué son souhait que la gestion de sa structure soit reprise directement par la communauté de communes. Par ailleurs, la convention de délégation de gestion des services enfance et petite enfance au centre communal d'action sociale (CCAS) de Coutances arrive à son terme le 31 décembre prochain. D'un commun accord, le maire de Coutances et le président de Coutances mer et bocage ne souhaitent pas le renouvelement de cette convention.

Pour la crèche les coccinelles d'Agon-Coutainville, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, la situation individuelle de chaque salariée sera étudiée. Un contrat de droit public reprenant les caractéristiques principales de leur contrat de droit privé (rémunération, quotité de travail, CDI/CDD...) leur sera proposé. Seront perdus, lorsqu'il y en a, les avantages propres liés à la convention collective applicable au contrat de droit privé (avantages sociaux, jours de congés supplémentaires...). Ils bénéficieront des dispositifs d'action sociale mis en place par Coutances mer et bocage.

Les personnels intervenant sur les structures gérées par le CCAS de Coutances seront transférés à Coutances mer et bocage dans les conditions de leurs contrats ou statut actuels. Les modalités de temps de travail et les avantages sociaux mis en place à Coutances mer et bocage leur seront applicables.

Le transfert de la gestion se fera au 1er janvier 2021.

Le comité technique sera consulté lors de sa séance du 22 septembre 2020.

Il est proposé au conseil de communauté de décider de reprendre la gestion de ces structures par la communauté à compter du 1er janvier 2021.

Madame GOSSELIN indique que seules deux structures resteront sous gestion associative, l'accueil de loisirs d'Agon-Coutainville et la micro-crèche de Gouville-sur-mer.

Monsieur MASSON demande, concernant les micro-crèches, si des terrains ont été vendus pour l'installation de deux micro-crèches.

Monsieur BOURDIN répond par l'affirmative.

Monsieur MASSON indique que les salariés de ces micro-crèches ne seront pas sous le même statut.

Monsieur le président indique qu'il s'agit de crèches privées qui vendent des berceaux aux entreprises. Ils ne travaillent pas de la même manière et proposent une offre complémentaire. Il précise qu'une crèche privée peut plus facilement avoir des horaires atypiques.

Madame HAREL souhaite attirer l'attention sur le développement des micro-crèches privées qui se fait parfois au détriment des assistantes maternelles à domicile. Beaucoup d'assistantes maternelles sont au chômage.

Monsieur le président indique que nous disposons de relais assistantes maternelles pour accompagner les parents et les assistantes maternelles.

Madame HAREL précise que, pendant la crise, les crèches et micro-crèches ont fermé et les assistantes maternelles ont été les seules à accueillir les enfants.

Madame FOURNIER confirme que les assistantes maternelles proposent des horaires atypiques.

Madame GOSSELIN indique qu'un document des offres d'accueil de la petite enfance est prévu pour 2021 et intégrera l'offre proposée par les assistantes maternelles.

Monsieur JOUANNO demande si les attributions de compensation seront modifiée.

Monsieur VILQUIN indique qu'il n'y a pas de changement de périmètre, il ne s'agit pas d'un transfert de compétence.

Monsieur GUILLOTTE indique que la compensation pour la commune d'Agon-Coutainville est intégrée dans l'AC calculée il y a 4 ans.

Monsieur GRANDIN demande si le passage du privé au public s'accompagnera d'une hausse de la masse salariale. Monsieur VILQUIN précise que la masse salariale augmentera mais que la subvention disparaitra. Monsieur BOURDIN précise que cela représente environ 50 personnes.

⇒ Unanimité

6- Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Chaque délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Les emplois créés peuvent éventuellement être pourvus par des agents contractuels de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi aidé. Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire de l'un des grades mentionnés lors de la création de l'emploi.

1- Modification d'emplois

Suite à l'avis du comité technique en date du 21 septembre 2020 :

Ancienne situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	MOTIF
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB117	ATSEM	С	CADRE D'EMPLOI DES ATSEM CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION	35h00/35h00	MOBILITE SUITE A INAPTITUDE
DG-DIK EEJ-ECOLES	CIVIBITY	ATSEIVI	C	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	331100/331100	
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB463	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION	10h/35h00	REORGANISATION
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB474	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE ET AGENT DE SERVICE POLYVALENT	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	16h00/35h00	REORGANISATION
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB498	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	15h30/35h00	REORGANISATION
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB384	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES DE NATATION	В	CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	23h00/35h00	REORGANISATION SUITE DEPART EN RETRAITE
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB386	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES DE NATATION	В	CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	11h30/35h00	REORGANISATION SUITE DEPART EN RETRAITE

Nouvelle situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN
DG-PROPRETE DES LOCAUX	CMB117	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	35h00/35h00
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB463	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION	8h58/35h00
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB474	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE ET AGENT DE SERVICE POLYVALENT	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	14h00/35h00
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB498	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	12h19/35h00
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB384	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES DE NATATION	В	CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	17h30/35h00
DG-SERVICE DES SPORTS-PISCINE	CMB386	EDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITES DE NATATION	В	CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	17h30/35h00

2- Créations d'emplois

Chaque année, les emplois sur les écoles sont réaménagés suite aux départs en retraite, à la répartition des classes maternelles/élémentaires et les heures complémentaires régulières sont progressivement intégrés dans les emplois correspondants.

Par ailleurs, plusieurs emplois sont proposés au conseil pour renforcer différents services actuellement en sous-effectif, notamment la direction des ressources humaines et le service des déchets ménagers.

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DATE D'EFFET	COUT ANNUEL
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB517	ATSEM	С	CADRE D'EMPLOI DES ATSEM	25h00/35h	1 ^{er} /11/2020	20 000 €
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB518	ATSEM	С	CADRE D'EMPLOI DES ATSEM	17h30/35h00	1 ^{er} /11/2020	14 000 €
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB519	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	1h48/35h00	1 ^{er} /11/2020	1 400 €

DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB520	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	12h00/35h00	1 ^{er} /11/2020	8 600 €
DG-DIR EEJ-ECOLES	CMB521	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	5h00/35h00	1 ^{er} /11/2020	3 550 €
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB522	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION	4h40/35h00	1 ^{er} /11/2020	3 350 €
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB523	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	С	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION	28h00/35h00	1 ^{er} /11/2020	20 000 €
DG-DIR ENVIRONNEMENT- DECHETS	CMB524	RESPONSABLE DU SERVICE DES ORDURES MENAGERES	В	CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS	35h00/35h00	23/09/2020	40 000 €
DG	CMB525	CHARGE DE MISSION	Α	ATTACHE	35h00/35h00	23/09/2020	45000€
DG-DIR SERV TECH- SERVICE BATIMENTS	CMB526	TECHNICIEN BATIMENT	В	CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS	35h00/35h00	23/09/2020	40 000 €
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	CMB527	CHARGE DE MISSION	Α	ATTACHE	35h00/h35h00	23/09/2020	45 000 €

3- Suppression d'emplois

Suite à l'avis du comité technique en date du 21 septembre 2020

SERVICE	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES	DUREE HEBDO	DATE	MOTIF	COUT ANNUEL
AFFECTATION				POUR L'EMPLOI	HEURES/MIN	D'EFFET		
CENTRE		DIRECTEUR DU CENTRE		CADRE D'EMPLOI DES			DEPART EN RETRAITE –	
ANIMATION	CMB001	D'ANIMATION LES	Α	0	35h00/35h00	1 ^{er} /10/2020	POSTE REMPLACANT	- 55 000 €
UNELLES		UNELLES		ATTACHES			CREE EN 2019	
		AGENT D'ACCUEIL DE		CADRE D'EMPLOI DES			MOBILITE INTERNE	
DG-AIRE D'ACCUEIL	CCUEIL CMB448 L'AIRE D'ACCUEIL DES		_	ADJOINTS TECHNIQUES	27h00/35h00	1 ^{er} /10/2020	D'UN AGENT SUITE A	- 21 6000 €
GENS DU VOYAGE		L L	CADRE D'EMPLOI DES	2/1100/351100	2/h00/35h00 1°/10/2020	EXTERNALISATION DE	- 21 0000 €	
		GENS DU VOYAGE		AGENTS DE MAITRISE			LA PRESTATION	

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification du tableau des emplois

⇒ Unanimité

7- Mise à jour des activités accessoires pour l'école de musique

Il convient d'actualiser la délibération relative aux activités accessoires des enseignants de l'école de musique. La dernière délibération de Coutances mer et bocage date du 10 juillet 2019.

Dans la présente délibération, sont prises en compte des heures effectuées dans le cadre du projet orchestre à l'école. Ce projet, spécifique et limité dans le temps, existe depuis plusieurs années et tous les ans une délibération fixe la rémunération des professeurs sur l'année scolaire. Les modalités ci-dessous sont proposées et concernent toute l'année scolaire 2020-2021 selon le calendrier scolaire en vigueur :

- Nombre de semaines d'intervention : 32 semaines sur l'année scolaire 2020-2021.
- Nombre d'enseignants intervenant : 2
- Pour l'année scolaire 2020-2021, les rémunérations seront versées dans le cadre d'heures supplémentaires d'enseignement (irrégulières) ou d'une vacation au forfait selon le tableau cidessous. En plus du temps hebdomadaire consacré au projet par chaque intervenant, des heures sont également versées en complément notamment lors des auditions.
- Le département de la Manche verse des aides pour ce projet.

Concernant la vacation au forfait, la jurisprudence considère que trois conditions cumulatives doivent être réunies pour considérer un engagement comme une vacation :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité.
- la rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté.

Le recrutement dans le cadre du projet orchestre à l'école remplit ces 3 conditions cumulatives. Un acte individuel de vacation sera rédigé et l'agent sera affilié au régime général de sécurité sociale et à l'IRCANTEC avec paiement des cotisations associées.

Il est proposé le tableau des rémunérations des activités accessoires ci-dessous à compter du 1er octobre 2020. Les éléments surlignés en gras sont ceux qui concernent le projet orchestre à l'école :

NOM Prénom	Durée hebdo semaines scolaires	Enseignement	Montant brut (hors charges patronales)			
SCIEUX Philippe	9	piano	1 241,10 € / mois sur 12 mois			
GRANDIDIER	0,5	Trombone/tuba	54.22 € / mois sur 12 mois			
Christophe Forfait		orchestre Harmonie	507.79 € / mois sur 12 mois			
WELMANE Yvon	3,5	trompette	513,72€/mois			
HEGO Jean-Baptiste	2,5	orchestre à l'école année 2020-2021 - coordination, direction de l'orchestre, clarinette et saxophone	application du barème des heures supplémentaires à ce jour : 33.08 € / d'enseignement (HSE) - heures irrégulières			
BARBOT Jean-Charles	2	orchestre à l'école année 2020-2021 (1h : trombone - tuba-cornet 1h : présence répétition TUTTI orchestre)	Rémunération de la 19 € / heure vacation au forfait effectuée			

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces nouvelles modalités de rémunération pour l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre d'activités accessoires, vacation au forfait et heures supplémentaires d'enseignement pour les besoins exposés ci-dessus.

⇒ Unanimité

8- Exonérations de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021

L'article 1521 III 1 du code général des impôts stipule : «les conseils municipaux déterminent annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ». La collecte et le traitement des ordures ménagères étant de compétence communautaire, c'est au conseil de communauté qu'il revient d'arrêter la liste des établissements exonérés. Cette liste correspond aux locaux professionnels :

- qui ne font pas l'objet d'une collecte par nos services ou notre prestataire,
- qui doivent être distincts des locaux d'habitation,

La liste proposée a fait l'objet d'une pré-validation par les communes concernées

Commune	N°invariant	Nom de la Société	Adresse	Nom du propriétaire	Taux d'exonération
	108470	GARAGE DU PASSOUS	20 avenue du Passous	MARIE Nicolas	100%
	205455	ROULLAND PLOMBERIE	74 bis avenue du Passous	LAUNAY Michel	100%
AGON- COUTAINVILLE	202434	POINT P	74 avenue du Passous	SA DOCKS FOUQUET	100%
	252240	AMLUX SARL Vente matériaux	48 rue Fernand Lechanteur	LEGALLAIS Alain	100%
	243253	SAS ROMUALD FLEURS ET JARDINS	La Lorie	MACE Romuald	100%
BELVAL	204113		La Giraudière	LAIR Ange	100%
BLLVAL	9996		Rue Damecourt	VILLAIN Gilles	100%
	209017	GAEC OSTREA PARC	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100%
	207369	KERMAREE	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100%
	206437	LENOIR THOMAS MAREE	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100%
	167560	A2MB Métallerie	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100%
	204561	SCI STEPHISA	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100%
BLAINVILLE-	211073	SCI TINMAX	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100%
SUR-MER	209564	EARL KERDUAL	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100%
	260241	LEGUELTEL Pierre Construction navale	Zone conchylicole	Sté NOUVELLE PECHERIE DE NORMANDIE	100%
	260242	CD MAREE	Zone conchylicole	Sté NOUVELLE PECHERIE DE NORMANDIE	100%
	209018	ROCHET Jocelyne	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100%
		SCI DU BANC DU NORD	Zone conchylicole		100%

	211003	CTHN Contrôle technique	ZA des Landelles	ROUX Annie	100%
	213067	LECAUDEY Bertrand Plomberie	La Chardotterie	LECAUDEY Bertrand	100%
	207835				
	207865	CARREFOUR MARKET	ZA des Landelles	CARREFOUR SUPERMARCHES France	100%
	268962				
	250953	GARAGE TRAISNEL	ZA des Landelles	TRAISNEL Yves	100%
	261626	COMPTOIR DU BRICOLAGE	ZA des Landelles	SCI GOBERT	100%
BRAINVILLE	211094	SARL OUTREQUIN Travaux agricoles	4 rue de la maison	OUTREQUIN Olivier	100%
	23 755	SARL GRANVIL'FRUITS	7 route du Pont de la Roque	PILLON Thérèse	100%
BRICQUEVILLE-		EURL ESPACES VERTS	4 rue des Grenteries	BENOIT Pascale	100%
LA-BLOUETTE	211 348	LECAUDEY Philippe	25 hameau Orgeat	LECAUDEY Philippe	100%
	209 712	HERMAN Daniel	4 route de Coutances	HERMAN Daniel	100%
	930026497	SCI des Monts Le Montmireil 50750 CANISY	Le Fut	SCI des Monts Le Montmireil	100%
	930202550	LECARDONNEL Dominique - couvreur	La Vieille Fosse	LECARDONNEL Dominique	100%
	930026493	FOSSEY Jean-Luc - menuiserie	Les Bruyères	FOSSEY Jean-Luc	100%
CAMETOURS	930026476	Boulangerie MOLLE PUVELAND	Le Bourg	Commune de CAMETOURS	100%
	930026352	MBC9VL BARBET Pascal 1 La Mazure 50570 CARANTILLY	Le Village Héleine	MBC9VL BARBET Pascal	100%
	930205434	MATHE Pierrick - carrosserie	Le Bourg	MATHE Pierrick	100%
	930026369	MATHE Pierrick - carrosserie	Le Bourg	MATHE Pierrick	100%
	0207284	TP HAMEL	4 hôtel 4 sols	HAMEL Joël	100%
		Restaurant L'ASSIETTE CAMPRONAISE	41 la chapelle	JANVIER Jean-Jacques	100%
CAMPROND		Hivernage CARAVANES	9 la chapelle	PERIER François René	100%
		Arboriculteur LEGUEURLIER	69A le hameau guesney	LEGUEURLIER Eric	100%
	026598	Garage AUTO	7 La chapelle	GUERIN Louise	100%
	0173682 K	HERVIO - menuiserie	1 zone artisanale	HERVIO Yohann	100 %
	0205886 X	Transports SIMON	6 zone artisanale	SIMON David et Denis	100 %
	0030123 C	ELEC ET RESEAU	2 place de la mairie	DUSQUENE Patrice	100 %
CERISY-LA-SALLE	0030162 F	CUMA SURGEL	12 rue Saint Pierre	S.I.C.A. SURGEL	100 %
	0182038 C	CATHERINE Olivier - mécanique	47 rue des Écoles	LAVIGNE Guy / PAYSANT LAVIGNE Cécile	100 %
	0030149 N		place de la Mairie	COQUIÈRE Christian / COMTE COQUIÈRE Lydie	100 %

	0030340 F	ASS L'Élan	3 rue Monseigneur Osouf	ASS L'Élan	100 %
	0194945 T	Transports SIMON	4 zone artisanale	SIMON David et Denis	100 %
	0030198 K	S.A. DESHAYES	14 rue Bellevue	S.A. DESHAYES	100%
	0206257 P	ETA BRIAULT	Hôtel Goffêtre	BRIAULT Jacques / LELOUP BRIAULT Christine	100%
	0204443 T	COQUIERE	la Vionnière	COQUIÈRE Christian / COMTE COQUIÈRE Lydie	100%
		Institut B'attitude	6 rue des écoles	LEMOIGNE André et Josiane	100%
COURCY		ESPACE EMERAUDE	2 La Hastonnière	SCI VIOLETTE	100%
COOKCI		TERDICI VEGETAL	2 La maison blanche	TERDICI VEGETAL	100%
	37674	Ent LANGLOIS	3 rue de la guérie		100 %
	207580	ECOTEL	21 rue des Boissières	M. Mme MALASSIS	100%
	207302	Districenter	Avenue division Leclerc	SAS CELTAT	100%
		BUT	Rue de la Guérie	SA SESAME Développement	100%
		Citroën	Rue du clos des marettes	DICOMA	100%
	235310	Bricomarché	Avenue Division Leclerc	SARL Immobilière BOUCLE BOUDIER – CICLEASE FINAMUR	100%
	120710	Clinique du Dr Guillard	rue de la Croûte	sa Clinique du Dr Guillard	100%
		Intermarché	avenue Division Leclerc	CARDINAL PARTICIPATIONS	100%
	203897	Roady	avenue Division Leclerc	SCI Malensac	100%
		Kiabi	avenue Division Leclerc	SCI du clos du roqueret	100%
		Décathlon easy	avenue Division Leclerc	SCI du clos du roqueret	100%
		Centre Leclerc	avenue Division Leclerc	sa Coutances Distribution	100%
		La maison.fr	avenue Division Leclerc	SAS DISTRICO	100%
COUTANCES		Agrial districo	rue de la glacière	sas Districo	100%
	20221	Supermarché LIDL	avenue Division Leclerc	sa Financière Gaillon	100%
		RENAULT Scauto	route de St Lô	SCI LA GUERIE	100%
		CEDEO	avenue Division Leclerc	sci res avenue division leclerc	100%
	207862	Carrefour Market	rue Planche Maurice	Carrefour property	100%
		Carrefour Contact	boulevard de Normandie	Carrefour property	100%
	43361	Garage SOVAP	109 rue G. de Montbray	SCI Marange	100%
		sarl Joubin	rue de la glacière	SCI Joule	100%
	127898	Société Pierre	rue de la Mare	SAS PIERRE PEINTURE COUTANCES	100%
	241753	Garage Peugeot	rue Mansard	SCI Mary Coutances	100%
		Delta Drive (Mc Donald's)	avenue Division Leclerc	Mac Donald France	100%
		Intersport	avenue Division Leclerc	sarl les Prateaux l'Ecauderie	100%
	213601	Iso 50	2 rue de l'Ecauderie (l'Hôtel Bonnet)	Mr et Mme J. et B. TOUCHAIS	100%
	211859	CASEO MIROITERIE DU MONT SAINT MICHEL	27 rue des Boissières	sci Rihouey	100%
	212887	IMC	rue du Clos Marette	Mr Igor Maudouit	100%

		NORAUTO	rue du Clos Marette	SCI DU CHATEAU DE LA MARE	100%
		LA PERGOLA	rue Alexis de Tocqueville	SCI DU ROND POINT	100%
	243708	Centrakor/sarl Outsider	7 allée du château de la Mare	SCI Fleur de Lys	100%
	43025	Point P-Sonen	avenue de Verdun	DROUET Dominique	100%
	38039	Monsieur MEUBLE	rue Tourville	M.TOUROUL CHEVALERIE Gilles	100%
		Ancien « RESTAURANT DES ABATTOIRS »	1 rue des abattoirs	LEFEVRE François – 82 rue du sud – 50560 GOUVILLE SUR MER	100%
	109322	ENEDIS	16 avenue de Verdun	ENEDIS	100%
	216642	REXEL	13 rue des Boissières	SCI EXTEND – 8 rue Amiral l'Hermitte	100%
	257659	SARL DUVAL	9 rue des Boissières	SCI EXTEND – 8 rue Amiral l'Hermitte	100%
	263508	SARL DUVAL	10 rue des Boissières	SCI IMP – ZA Auberge de la Mare	100%
		SARL DUVAL	14 rue des Boissières	SCI MATHICK – ZA Auberge de la Mare	100%
		SARL MICHEL OLIVIER	Rue Colbert		100%
		LA HALLE	ZAC Auberge de la mare	SCI DU CLOS DE LA MARE	100%
GAVRAY-SUR- SIENNE	231933	Magasin vert		Districo	100%
	610174767	SARL GOSSELIN Métallerie	La Lainerie - Boisroger	GOSSELIN Sylvain	100%
	55821	LR NAUTIQUE	Rue du bord du moulin	OUTREQUIN Louis	100%
	55878	LR NAUTIQUE	Rue du bord du moulin	OUTREQUIN Louis	100%
	200342	DOUCHIN GOSSELIN Peinture	23A rue de la garenne	GOSSELIN Yves	100%
GOUVILLE-SUR- MER	243264	Port à sec	Rue des loups de mer	MARCHETEAU Stéphane	100%
		SAS FERRONNERIE PICARD DUBOSCQ	ZA du Pallis		100%
		U EXPRESS	Rue du hameau Laisney	SAS CESLOU	100%
		SCILCS	ZA du Pallis	SCI LCS	100%
	208514	ANDRE Christophe Travaux agricoles	5 le haut de Montsurvent	ANDRE Christophe	100%
GOUVILLE-SUR- MER (MONTSURVENT	190813	LEGUELINEL Olivier Menuiserie	La Violette	LEGUELINEL Olivier	100%
,	204129	MEURIE Christian Plomberie	Village es longs	MEURIE Christian	100%
	249395	GARAGE MAUDUIT	7 Le bourg	MAUDUIT Anthony	100%
GRATOT	209025	SARL CLEROT Travaux agricoles	11 rue de l'Ermitage	CLEROT Dominique	100%
HAUTEVILLE-LA- GUICHARD	0249287	sarl louis CHARDINE	Hôtel ès Bruns	Louis Franck	100 %
	204131	COLETTE Joël Menuiserie ébénisterie	42 route du château d'eau	COLETTE Joël	100%
LA VENDELEE	261480	LECHANOINE Pascal Ebénisterie	16 la petite Délairie	LECHANOINE Pascal	100%
	199203	SN CONSTRUCTIONS CHARLES	6 route de Gratot	CHARLES Michel	100%
	179809	JIN CONSTINUCTIONS CHARLES	o route de Gratot	CHANLES WIICHEI	100/0

	215224	ETA DANLOS Dominique	Village au Peley	DANLOS Dominique	100%
LE MESNIL VILLEMAN	79057	LEMARDELE	5 Rue Rémy de Gourmont	LEMARDELE	100 %
	233724	BONHOMME Bruno Couverture	31 rue du 30 juillet 1944	BONHOMME BRUNO	100%
LINGREVILLE	210646	Local artisanal	28 rue du ruet	LANGLOIS Marie-José – 33 rue Halborg – 50230 AGON COUTAINVILLE	100%
MONTHUCHON		SARL CORBET Antiquaire	7 Rte du vaurecent		100%
	207429	Jacques LEJEUNE	Le pied de chat		100%
MUNEVILLE-LE- BINGARD	203568	LAGOUDE Jean-Claude – Matériel de récupération	Le rond-point	LAGOUDE Jean-Claude	100%
		ETS BRETON DOUBLET	Les Douestils		100%
	3760089915	SARL LANGE	23 Rue du bourg	LANGE Philippe	100%
NICORPS	3760089965	AFFUTAGE DU COTENTIN	Les Rochers	SCI LEJOLIVET	100%
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	3760210771	ARNAUD COMPOSITE (Arnaud LEJOLIVET)	Les Rochers	SCI LEJOLIVET	100 %
	92034 170905	BOULANGERIE 11 Rue du Pavé		Denis LERENDU	100 %
	199742	BSM	3 Rue du Pavé	BSM	100 %
	196948	EURL Xavier LAIR	15 Route de l'Etiemblerie	SCI L'ETIEMBLERIE	100 %
	207541	ROBINE SARL	7 Bis la Chapelle	André ROBINE	100 %
OUVILLE	91946	Agri Demeter- TERDICI	26 Route du Moulin	SCI LA MAISON BLANCHE	100 %
	209488	MAP DIFFUSION	10 Route de la Forge Durand	Daniel ROULAND	100 %
	196949	MAP DIFFUSION	Route de la Forge Durand	Daniel ROULAND	100 %
	91911	Déco Flash	6 Rue de l'Église	Déco Flash	100 %
		HERVÉ	12 Rue de l'Église	Hervé MATHIAUD	100 %
0115777751/1115	262947	SAS JARDINS VIVANTS	4 rue des Presmesnil	SCI LA HERVURIE – La Hervurie – 50200 SAUSSEY	100%
QUETTREVILLE- SUR-SIENNE	257207	SCI LE CLOS CARNU	1 route de Montceaux	SCI LE CLOS CARNU – 1 900 rue J et G Couraye du Parc – 50660 ANNOVILLE	100%
	113642		11 Rue André Bosquet	LETROUVE Jean-Luc	100%
	113707		3 Bis rte de la vanne	GUERIN Norbert	100%
	113840	SUPERFROID	14 rue des écoles	VILQUIN Pierre	100%
	113851	café restaurant "la forge"	3 Rue de la forge	commune de Roncey	100%
RONCEY	185055	СЕТІН	La pièce au nord	Menuiseries Techniques Nouvelles (MTN)	100%
	193900	garage du stade Eric SERRE	19 Rte de Coutances	LERAY Franck	100%
	204529	SARL LEROUX	7 A Rue andré Bosquet	SARL LEROUX ('ancien atelier)	100%
	207734	DUBOSCQ PAYSAGES SARL	56 La cavée de la Hogue	DUBOSCQ Stéphane et Philippe	100%
	215744		6 Rue andré bosquet	SCI LEROUX	100%
SAINT-DENIS LE VETU	119337	SARL ALLIET Louis et fils	LE MESNIL	ALLIET LOUIS	100%

	209135	SARL ALLIET Louis et fils	LE MESNIL	ALLIET LOUIS	100%
	209291	RENOUF Stéphane	LE BOURG	RENOUF STEPHANE	100%
	206470	LESAULNIER Richard	LE BOURG	LESAULNIER RICHARD	100%
	206472	LESAULNIER Richard	LE BOURG	LESAULNIER RICHARD	100%
	119474	GUIBOREL Sébastien	LE BOURG	GUIBOREL SEBASTIEN	100%
	208475	GUIBOREL Sébastien	LE BOURG	GUIBOREL SEBASTIEN	100%
	119499	LEBOUTEILLER Floxel	LE BOURG	LEBOUTEILLER FLOXEL	100%
	212927	SCI DEROMI	L'EPINAY	DESLANDES	100%
	214240	BDL BATIR	LE BOURG	DESLANDES	100%
		BDL BATIR	LE BOURG	DESLANDES	100%
SAINT-MARTIN	131681		L HOTEL NEUF	SCI DE LA HUETTE	100%
DE CENILLY	208120		L HOTEL NEUF	SCI DE LA HUETTE	100%
	178953	TRI TOUT SOLIDAIRE	14 rue du Haut Mesnil	Mme ARNAUD Andrée 5 bd du Midi 06150 CANNES LA BOCA	100%
	138954	Entreprise PLANCHAIS	71 rue du Haut Mesnil	Mme BIGER Paule 17 rue du Pont 50230 AGON-COUTAINVILLE	100%
	203748	LA FOIRE FOUILLE	1 rue des Carrières Saint Michel	SCI NELLCHA 1 rue des carrières Saint Michel	100%
	206276	LA FOIRE FOUILLE	1 rue des Carrières Saint Michel	SCI NELLCHA1 rue des carrières Saint Michel	100%
	138938	Auto Bilan Bruno Saussaye	8 rue des Carrières Saint Michel	SCI PAUMARSI 37 route du Moulin de Vesque 50200 GRATOT	100%
	213802	Boëda	10 rue des Carrières Saint Michel	M. BOEDA Christophe 3 Lot. Du Ronquet 50230 AGON COUTAINVILLE	100%
SAINT-PIERRE	138935	Vente aux enchères	14 rue des Carrières Saint Michel	SCI SAINT PIERRE Par Maître Boureau 62 rue Gambetta 50200 COUTANCES	100%
DE COUTANCES	138936	Vente aux enchères	14 rue des Carrières Saint Michel	SCI SAINT PIERRE Par Maître Boureau 62 rue Gambetta 50200 COUTANCES	100%
	244475		2, rue des carrières Saint Michel	SAS DISTRIFIOUL NORMANDIE ZA Le Château de la Mare 50200 COUTANCES	100%
	216063	Bowling	2 a, rue des Carrières Saint Michel	M. HERBOUX Bruno 42 C rue Quesnel Morinière 50200 COUTANCES	100%
	240760	Avenir Thermique & Diagnostics	2 b, rue des Carrières Saint Michel	SCI ATI 2 rue des carrières Saint Michel 50200 SAINT PIERRE DE COUTANCES	100%
	212543	Amelis	5 rue du Parpaillot	COMMUNE DE SAINT PIERRE DE COUTANCES 1 rue du Parpaillot 50200 SAINT PIERRE DE COUTANCES	100%

SAINT-		Atelier français du design	ZA du Pont Vert	Communauté de communes Coutances mer et bocage	100%
SAUVEUR- VILLAGES		Haiecobois Mr J-Louis JULIEN	ZA du Pont Vert	Communauté de communes Coutances mer et bocage	100%
		SARL FATOUT TP	L'Erru		100%
SAINT- SAUVEUR-	0077435	FRANCOIS RECEPTION	LE BOURG	FRANCOIS MARIE	100%
VILLAGES (LE MESNILBUS)		HELAINE	LA VALLEE	HELAINE ALEXANDRE	100%
SAINT- SAUVEUR- VILLAGES (LA RONDEHAYE)	255961		Le bourg	M.et Mme LECARPENTIER Roland	100 %
	5680240761	GARDIN THUILLET	La Hervurie	SCI DE LA HERVURIE	100%
	5680249499		La Brasardière	PACILLY Philippe	100%
SAUSSEY	5680240763		La Herrerie	MOUROCQ Jeannick	100%
	5680217287		La Hervurie	MANTEAU Nicolas	100%
	5680203749		La Herrerie	SC LEP	100%
SAVIGNY	238126	GIRARD Patrick	21 Route Etienne Noël	GIRARD Patrick	100%
TOURVILLE-SUR-	208250	SCI DU POTERET Hivernage	294 rue du Cacheret	SCI DU POTERET	100%
SIENNE	158554	FOUCHARD Philippe Menuiserie	160 route de la chapelle aux Jacquets	FOUCHARD Philippe	100%

Il est proposé au conseil communautaire d'exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021 les entreprises listées ci-dessus.

Monsieur LEFEVRE s'interroge sur l'absence de la SOCOPA de cette liste. Monsier VOGT in

Madame LEDOUX pense qu'il manque des entreprises de la commune de Quettreville-sur-Sienne.

Monsieur RAULT indique qu'il manque aussi deux entreprises de sa commune.

Monsieur le président indique que les communes ont reçu cette liste pour faire les corrections. Il indique accepter de retirer des entreprises de la liste en séance, mais non d'en ajouter.

Monsieur ROBIOLLE demande comment les entreprises devront solliciter l'exonération l'année prochaine.

Monsieur VOGT indique que les entreprises de la liste seront informées, ainsi que les communes, de sorte à ce qu'il y ait une large communication auprès des professionnels.

Monsieur le président rappelle que si certains sont exonérés, les autres paient plus cher.

⇒ Unanimité

9- Marché de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte : avenant n°1

L'entreprise SPHERE assure la collecte des déchets ménagers en porte à porte sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-mer et Gouville-sur-mer (commune historique). L'entreprise est rémunérée selon des prix forfaitaires par tournées.

Contrairement au marché précédent, rémunéré uniquement sur les tonnages collectés, l'entreprise ne peut facturer des tournées supplémentaires mises en place pour faire face à un surcroît d'activité. L'avenant proposé a pour objet d'ajouter une tournée de collecte des ordures ménagères résiduelles des gros producteurs (campings, ateliers municipaux, restaurants, ...) le samedi, du 1^{er} juillet au 31 août sur le territoire des communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-mer et Gouville-sur-mer (commune historique).

Le prix unitaire est de 860 €HT. Le montant du marché serait porté de 628 335,75 € HT à 648 975,75 € HT, soit une augmentation de 3,29 %.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation de cet avenant et d'autoriser monsieur le président à le signer.

Madame LEDOUX pense supprimer la deuxième collecte estivale et demande si cela est possible. Monsieur VOGT indique que cela sera possible. Madame LEDOUX demande si cela aura un impact sur la taxe. Monsieur VOGT indique qu'il faudra travailler la question car la commune est sur le secteur de la Perelle et il ne garantit pas être en mesure de changer la taxe avant le 1^{er} janvier 2022.

Monsieur LAURENT indique que les agriculteurs trouvent des déchets régulièrement dans les champs. Il constate une augmentation de ces dépôts sauvages. Monsieur le président indique que cela relève de la police du maire.

⇒ Unanimité

10- Actualisation de la taxe de séjour

Concernant la taxe de séjour, le législateur a défini avec les auberges collectives une nouvelle catégorie d'hébergements à tarifer. Même si elle n'est pas à ce jour représentée sur le territoire communautaire, il convient de l'intégrer dès à présent au tableau des tarifs applicables. Au-delà de la mise en œuvre d'un arrondi pour l'une des catégories afin de faciliter les modalités de recouvrement, il est apparu souhaitable au regard du contexte économique de ne pas augmenter les tarifs de la taxe de jour. Le texte de délibération ci-après traduit cette volonté de maintien en l'état.

Article 1

La communauté de communes Coutances mer et bocage a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2017. La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

- → Palaces,
- → Hôtels de tourisme,
- → Résidences de tourisme,
- → Meublés de tourisme,
- → Village de vacances,
- → Chambres d'hôtes,
- → Auberges collectives
- → Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- → Terrains de camping et de caravanage, Ports de plaisance,
- → Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales). Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le

nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 3

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 4

Le conseil départemental de la Manche, par délibération en date du 13 octobre 2011, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la communauté de communes Coutances mer et bocage pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 5

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1^{er} octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2021 :

Catégories d'hébergement	Tarif Plancher	Tarif plafond	Tarif proposé hors TA	Taxe additionnelle	Tarif taxe (TA incluse)
Palaces	0,70 €	4,20€	2,36 €	0,24€	2,60 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70€	3,00€	1,36€	0,14€	1,50€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70€	2,30€	0,91€	0,09€	1,00€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50€	1,50€	0,64€	0,06€	0,70€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30€	0,90€	0,45 €	0,05€	0,50€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20€	0,80€	0,45 €	0,05€	0,50€

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de campingcars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20€	0,60€	0,36€	0,04€	0,40€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0,20€	0,20€	0,02€	0,22€

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 3 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est supérieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Article 6

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT :

- → Les personnes mineures,
- → Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- → Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Article 7

Les logeurs doivent déclarer tous les trimestres le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre selon le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre du logeur selon le calendrier suivant :

- → avant le 10 avril pour les déclarations du 1^{er} trimestre,
- → avant le 10 juillet pour les déclarations du 2^e trimestre,
- → avant le 10 octobre pour les déclarations du 3^e trimestre,
- → avant le 10 janvier pour les déclarations du 4^e trimestre.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration et ne communiquera ses justificatifs à la collectivité qu'à sa demande selon le calendrier ci-dessous :

- → avant le 15 avril pour les déclarations du 1^{er} trimestre,
- → avant le 15 juillet pour les déclarations du 2^e trimestre,
- → avant le 15 octobre pour les déclarations du 3^e trimestre,
- → avant le 15 janvier pour les déclarations du 4^e trimestre.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- → avant le 30 avril, pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 31 mars,
- → avant le 31 juillet, pour les taxes perçues du 1^{er} avril au 30 juin,
- → avant le 31 octobre, pour les taxes perçues du 1er juillet au 30 septembre,
- → avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Article 8

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

Il est proposé au conseil de de communauté d'approuver ces tarifs.

Madame GRIEU-LECONTE indique que la saison estivale a été plutôt bonne. Coutances tourisme a distribué 71 000 € en chèques évasion.

⇒ Unanimité

11- Annulation d'acomptes de gîtes communautaires

Les mesures de confinement prises par le Gouvernement ont perturbé la programmation des séjours 2020 dans les gîtes communautaires de Saint-sauveur-villages et Tourville-Boisroger.

Des remboursements d'acomptes versés avant le confinement pour les séjours qui ne peuvent être reportés en 2020 ou 2021 ont déjà été effectués par décision du président, pendant la crise sanitaire.

De nouvelles demandes d'annulation ont été adressées à la Communauté de communes.

• Gite communautaire de Saint-Sauveur-Villages :

NOM	SEJOUR	MONTANT	Date de
		ACOMPTE	l'encaissement
Association Ligue Sport Adapté	13/07/2020-17/07/2020	230 €	2020
ALEPA	20/07/2020-24/07/2020	230€	2020
TOTAL		460€	

• Gite communautaire de Tourville-Boisroger :

- die communicatione de Fourvine Boisfoger :										
NOM	SEJOUR	MONTANT	Date de							
		ACOMPTE	l'encaissement							
PERRIN Amélie	18/07/2020-25/07/2020	470€	2019							
LEPASTEUR Pascal	15/05/2020-17/05/2020	435€	2019							
JEGOT Marie	01/10/2020-8/10/2020	200 €	2019							
EPS VILLE EVRARD	01/04/2020	28,36€	2020							
YONNET Cyril	16/10/2020-19/10/2020	430€	2019							
TOTAL		1 563.36€								

Les acomptes versés en 2019 donneront lieu à une annulation au compte 678.

Il est proposé au conseil communautaire de procéder au remboursement des acomptes versés avant le confinement pour les séjours qui ne peuvent être reportés en 2020 ou 2021.

⇒ Unanimité

12- Budget déchets ménagers : décision modificative n°2

Il est proposé de modifier le budget annexe ORDURES MENAGERES afin d'ajuster les crédits liés :

- aux marchés
- aux charges de personnel
- aux contributions aux syndicats

			<u>Dépenses de fonction</u>	nement]
				Budget Primitif+DM1	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1+DM n°2]
		611	Contrats de prestations de services	2 100 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	2 300 000,00 €	Besoin prévisionnel au regard de la consommation des
011	Charges à caractère général	6237	Publications	5 000,00 €	-5 000,00 €	-5 000,00 €	0,00€	marchés
		61551	Entretien du matériel roulant	10 000,00 €	-2 000,00 €	-2 000,00 €	8 000,00 €	
<u> </u>		01331	and colon du materiel volume	10 000,00 0	193 000,00 €	193 000,00 €	2 223,22 2	1
012	Charges de personnel	6218	Autre personnel extérieur	30 000,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €	68 000,00 €	Besoins : intérimaires (15k€) + renforts centre de gestion (23k€)
	· ·				38 000,00 €	38 000,00 €		()
65	Charges de gestion courante	65548	Autres contributions	1 686 707,00 €	79 273,00 €	79 273,00 €	1 765 980,00 €	Contributions La Perelle: 441 495€ par trimestre. Participation 2020 communiquée après le vote du budget (lequel prévoyait déjà une augmentation des contributions CMB)
		•			79 273,00 €	79 273,00 €		•
67	Charges exceptionnelles	673	Annulation sur titres antérieurs	5 000,00 €	800,00€	800,00€	5 800,00 €	
				_	800,00€	800,00€		-
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	58 617,87 €	-38 134,89 €	-38 134,89 €	20 482,98 €	
					-38 134,89 €	-38 134,89 €		
			Propositions nouvelles - Dépenses de 1	fonctionnement	272 938,11 €	272 938,11 €]	
			Recettes de fonction					1
			Recettes de fonction	<u>nement</u>				1
				Budget Primitif+DM1	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1+DM n°2	
73	Impôts et taxes	7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	3 807 854,22 €	13 425,10 €	13 425,10 €	3 821 279,32 €	Bases prévisionnelles 2020 notifiées en mars 2020 (après le vote du budget)
					13 425,10 €	13 425,10 €		_
75	Produits de gestion courante	7552	Prise en charge déficit BA administratif	0,00€	259 513,01 €	259 513,01 €	259 513,01 €	Participation du Budget général
					259 513,01 €	259 513,01 €		
			Propositions nouvelles - Recettes de fo	onctionnement	272 938,11 €	272 938,11 €	1	
					, •	· ·	_	

]						
				Budget Primitif+DM1	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1+DM n°2	
21	Immobilisations	2158	Autres installations, matériel, outils	30 128,89 €	-25 128,89 €	-25 128,89 €	5 000,00 €	Provision pour conteneurs. 5K€ seront dépensés sur 2020
	incorporelles	2183	Matériel de bureau et d'informatique	1 000,00 €	-1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00€	1
	-	•	•	-26 128,89 €	-26 128,89 €	5 000,00 €		
							_	
]					
				Budget Primitif+DM1	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1+DM n°2	
10	Dotations, fonds et réserves	10222	FCTVA	0,00€	12 006,00 €	12 006,00 €	12 006,00 €	FCTVA 4e trimestre 2019
					12 006,00 €	12 006,00 €		_
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	58 617,87 €	-38 134,89 €	-38 134,89 €	20 482,98 €	
					-38 134,89 €	-38 134,89 €		
							_	
			Propositions nouvelles - Recettes d'i	nvestissement	-26 128,89 €	-26 128,89 €		

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°2 du budget déchets ménagers.

Monsieur JOUANNO pense que le déficit montre l'urgence d'engager une réflexion sur la gestion des déchets. Il est nécessaire de travailler sur les coûts et les dépenses.

Monsieur VOGT propose que cela soit le sujet de la commission.

⇒ Unanimité

13- Budget SPANC : décision modificative n°1

Il est proposé de modifier le Budget annexe SPANC afin d'ajuster les crédits liés aux opérations pour compte de tiers. Cet ajustement est nécessaire pour reverser aux particuliers les subventions de l'Agence de l'eau.

			<u>Dépense</u>]			
				Budget Primitif	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1	
	Opérations pour	4581011	Programme 51installations	1 528 196,36 €	-1 473 196,36 €	-1 473 196,36 €	33 000,00 0	Lors du votre du budget, la ventilation du chapitre 45 en dépenses n'était pas connue
45	compte de tiers	4581012	1er tranche nouveau programme	0,00€	1 473 196,36 €	1 473 196,36 €	1 473 196,36 €	Les crédits versés par l'AESN sur la 1ere tranche du nouveau programme (150 dossiers) doivent être reversés aux particuliers sur l'article 4581012
					0,00 €	0,00€		
					-	-		

0,00€

0,00€

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°1 du budget SPANC.

Propositions nouvelles - Dépenses

d'investissement

⇒ Unanimité

14- Budget activités économiques : décision modificative n°1

Il est proposé de modifier le budget annexe activités économiques afin d'ajuster les crédits liés aux amortissements des immobilisations.

		-	<u>Dépenses de fonctionnement</u>					
							1	
				ВР	Propositions nouvelles	Vote	Total BP +DM n ^o 1	
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	309 125,44 €	-34 356,00 €	-34 356,00 €	274 769,44 €	
					-34 356,00 €	-34 356,00 €		- Ajustement des dotations aux amortissements, au regard des données d'acti
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	237 620,00 €	34 356,00 €	34 356,00 €	271976,00 €	
					34 356,00 €	34 356,00 €		
]				
			Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnem					
			Recettes d'investissement					
				ВР	Propositions nouvelles	Vote	Total BP +DM n ^o 1	
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	404 943,60 €	-34 356,00 €	-34 356,00 €	370 587,60 €	
					-34 356,00 €	-34 356,00 €		
		2804182	Bâtiments et installations	2 210,00 €	-2 210,00 €	-2 210,00 €	0,00 €	
		28132	Immeubles de rapport	200 360,00 €	18 901,00 €	18 901,00 €	219 261,00 €	- Ajustement des dotations aux amortissements, au regard des données d'act
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28152	Installations de voirie	0,00€	17 400,00 €	17 400,00 €	17 400,00 €	
		281568	Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	0,00€	100,00€	100,00€	100,00€	
		281578	Autre matériel et outillage de voirie	7 420,00 €	165,00€	165,00€	7 585,00 €	
					34 356,00 €	34 356,00 €		
							-	
Propositions nouvelles - Recettes d'investissement 0								

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°1 du budget activités économiques.

⇒ Unanimité

15- Budget santé: décision modificative n°1

Il est proposé de modifier le budget annexe santé afin d'ajuster les crédits liés aux investissements.

]						
								_
				BP+DM1	Propositions nouvelles	Vote	Total	
20	Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'étude	31426,44 €	-10 000,00 €	-10 000,00€	21426,44€	Ajustement des crédits d'investissement
			-10 000,00€	-10 000,00€		-		
21	Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 999,97 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 999,97 €	Ajustement des crédits d'investissement
	os.iioaliono oo porolloo	2188	Autres immobilisations corporelles	1920,60€	5 000,00€	5 000,00€	6 920,60 €	Ajustement des crédits d'investissement
					10 000,00€	10 000,00 €		-
		Propositions nouvelles - Dépenses	nt	0,00€				

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°2 du budget santé.

⇒ Unanimité

16- Compte de gestion 2019 du syndicat mixte de la Soulles

Le syndicat mixte de la Soulles a été dissout en 2018 mais les écritures de dissolution ont été passées par la trésorerie de Coutances sur l'exercice 2019, ce qui génère un compte de gestion. Il est demandé au conseil communautaire de voter le compte de gestion 2019 du budget général du Syndicat Mixte de la Soulles.

Résultats budgétaires de l'exercice

10900 - SYNDICAT MIXTE DE LA SOULLES -

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS		
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)					
Titres de recette émis (b)					
Réductions de titres (c)					
Recettes nettes (d = b - c)					
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)					
Mandats émis (f)					
Annulations de mandats (g)					
Depenses nettes (h = f - g)					
SULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent					
(h - d) Déficit					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10900 - SYNDICAT MIXTE DE LA SOULLES -

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-3 989,94			3 989,94	
Fonctionnement	32 866,40			-32 866,40	
TOTAL I	28 876,46			-28 876,46	
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services					
à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	28 876,46			-28 876,46	

budget dissous au 1er janvier 2019

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal du syndicat mixte de la Soulles établi par madame la trésorière principale.

⇒ Unanimité

Exercice 2019

17- <u>Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de réaménagement de la rue Chesnée à Saint-Sauveur-villages</u>

Le 20 décembre 2020, le conseil de communauté a approuvé une délibération autorisant la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Sauveur-villages (commune historique de Saint-Sauveur-Lendelin) pour les travaux de réfection de la rue Chesnée. La commune assurait la maîtrise d'ouvrage de l'opération, payait les entreprises et refacturait à l'intercommunalité la participation lui revenant. De son côté, Coutances mer et bocage assurait la maîtrise d'œuvre de l'opération et refacturait à la commune une quote-part de ces frais.

La convention initiale nécessite d'être amendée afin d'en préciser quelques éléments :

- Les dépenses refacturées par la commune de Saint-Sauveur-villages sont les dépenses TTC déduction faite du FCTVA perçu;
- La commune de Saint-Sauveur-villages prend en charge 85% des frais de maîtrise d'œuvre de l'opération.
- ⇒ Le projet de convention est joint en annexe

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le présidentà signer cet avenant.

⇒ Unanimité

18- Subventions aux associations

En complément des subventions votées lors du dernier conseil, il est proposé au conseil d'ajouter les subventions suivantes :

- Association des diabétiques de la Manche : 1 500 € (subvention exceptionnelle)

Golf de Coutainville (compensation taxe foncière) : 3 000 €

- Coutances triathlon : 504 €

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le versement de ces subventions

Monsieur RAULT demande si cela correspond à la part de taxe foncière perçue par l'intercommunalité. Monsieur VILQUIN rappelle l'historique de ce fonctionnement qui vient de la CC de Saint Malo de la lande. Monsieur LEMESLE indique qu'à une certaine époque la commune versait une somme de 6 800 € qui représentait la taxe foncière.

Monsieur le président rappelle que ce qui a été repris est le seul engagement de l'ancienne communauté de communes.

Monsieur MASSON demande si les 1 500 € correspondent à la somme versée par l'ARS et indique que le président devrait dire ce qu'il en pense à l'ARS du non versement de cette subvention.

⇒ Unanimité

19- Subvention à Chauffer dans la noirceur pour le projet Strange O'Clock

La convention signée le 30 novembre 2019 entre la communauté de communes Coutances mer et bocage et l'association Chauffer dans la noirceur prévoit le versement d'une subvention de 9 350 € pour le projet Strange o'clock mené dans le cadre d'un partenariat entre l'école de musique et Chauffer dans la noirceur.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention d'un montant de 9 350 € à l'association chauffer dans la noirceur pour le projet Strange O'Clock (dont 4 675 € déjà versés).

⇒ Unanimité

20- Tarification des mises à disposition de matériel

La présente délibération vient compléter les délibérations relatives à la tarification des mises à dispositions de matériel et de personnel des 17 mai 2017 et 16 octobre 2017.

S'agissant de l'enrobé à froid, le tarif fixé en 2017 (226€ HT/tonne) ne correspond plus aux tarifs pratiqués en 2020. Afin de tenir compte de l'évolution du coût de l'enrobé à froid, la refacturation de l'enrobé à froid doit être effectuée au réel.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver la modification apportée sur la tarification de mise à disposition de l'enrobé à froid.
- de solliciter des communes intervenant dans le cadre de la mutualisation d'appliquer le même dispositif

⇒ Unanimité

21- <u>Modalités de concertation préalable dans le cadre de la déclaration de projet relative à la construction de la nouvelle usine de la société JRegnault SAS emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Coutances</u>

La société JRegnault SAS implantée sur la commune de Coutances est spécialisée dans le carrossage de véhicules industriels. Depuis plusieurs années, l'entreprise connait un fort développement, le site actuel de production ne permet pas d'y répondre.

Suite à un recensement du foncier à vocation économique disponible sur le territoire de Coutances mer et bocage, l'analyse a permis d'identifier le seul terrain adéquat, situé zone du château de la mare (parcelles ZL 157, ZL 159 et ZL 161) à Coutances. Cette implantation, envisagée en limite Nord de zones d'activités existantes, nécessite une évolution du document d'urbanisme de la ville de Coutances.

Compétente en matière de documents d'urbanisme et de développement économique Coutances mer et bocage a engagé une procédure de déclaration de projet relative à la construction de la nouvelle usine de la société JRegnault SAS emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Coutances conformément au code de l'urbanisme et aux délibérations communale et communautaire du 16 octobre 2019 et 27 novembre 2019, ainsi qu'en accord avec la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2018 relative aux modalités d'évolution des documents d'urbanisme communaux durant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, lui-même prescrit le 22 mai 2019.

À la différence des autres procédures d'évolution des documents d'urbanisme la mise en compatibilité d'un PLU dans le cadre d'une déclaration de projet, n'est pas soumise à concertation préalable obligatoire au titre du code de l'urbanisme. Toutefois, en application du code de l'environnement, la procédure de mise en compatibilité étant soumise à évaluation environnementale (décision de la mission régionale d'autorité environnementale n°2020-3582 notifié à Coutances mer et bocage le 14 mai 2020), elle entre dans le champ du droit d'initiative (ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016).

Coutances mer et bocage a souhaité engager une concertation préalable conformément aux articles L121-16, L121-16-1 et L121-17 du code de l'environnement se substituant au droit d'initiative. À ce titre, Coutances mer et bocage a sollicité la commission nationale du débat public (CNDP) pour la nomination d'un garant qui accompagnera la collectivité pour la mise en œuvre d'une concertation préalable adaptée.

La présente délibération a pour objet d'établir les modalités de cette concertation préalable. Il est ainsi proposé les modalités de la concertation préalable suivantes :

- Une durée de concertation préalable de 5 semaines, du 17 octobre 2020 au 21 novembre 2020.
- La mise à disposition du public d'un dossier de concertation au siège de Coutances mer et bocage, Hôtel de ville, BP 723, 50200 Coutances et à la direction de l'urbanisme de Coutances mer et bocage, 9 rue de l'Écluse Chette, 50200 Coutances, aux heures et jours habituels d'ouverture. Le dossier sera également téléchargeable sur les sites Internet <u>www.coutancesmeretbocage.fr</u> et www.coutances.fr. Cette mise à disposition s'effectuera pendant toute la durée de la concertation.

- L'ouverture de registres destinés à recueillir les avis pendant toute la durée de la concertation, au siège de Coutances mer et bocage, Hôtel de ville, BP 723, 50200 Coutances et à la direction de l'urbanisme de Coutances mer et bocage, 9 rue de l'Écluse Chette, 50200 Coutances.
- La possibilité pour la population de faire parvenir ses observations pendant toute la durée de la concertation par courriel à : urbanisme@communaute-coutances.fr, ou par voie postale adresser à M. le Président (Coutances mer et bocage, Hôtel de ville, BP 723, 50200 Coutances).
- L'organisation de permanences en présence du garant de la concertation, le premier et le dernier jour de la concertation, soit le samedi 17 octobre 2020 et le samedi 21 novembre 2020, de 9h30 à 12h30, en salle R2 au siège de Coutances mer et bocage (Hôtel de ville, BP 723, 50200 Coutances).
- L'organisation de trois réunions publiques en présence du garant de la concertation dans le respect des mesures sanitaires en vigueur liées au COVID-19 dont le port du masque obligatoire :
 - Le lundi 26 octobre 2020 à 18h30 pour une présentation de la déclaration de projet, de la mise en comptabilité du PLU de Coutances, du projet Regnault, en salle R2 au siège de Coutances mer et bocage (Hôtel de ville, BP 723, 50200 Coutances).
 - Le samedi 07 novembre 2020 à 10h00, sur le site du futur projet (zone d'activités du Château de la Mare, rue Alexis de Tocqueville, 50200 Coutances), prévoir tenue adéquate.
 - Le lundi 16 novembre 2020 à 18h30, pour une réunion publique de questions/réponses, en salle R2 au siège de Coutances mer et bocage (Hôtel de ville, BP 723, 50200 Coutances).

Quinze jours avant le début de la concertation, le public sera informé des modalités et de la durée de la concertation :

- Par voie dématérialisée : publication sur le site Internet de Coutances mer et bocage www.coutancesmeretbocage.fr et sur le site Internet de la ville de Coutances www.coutances.fr.
- Par voie d'affichage: Avis de concertation affiché pendant toute la durée de la concertation, au siège de Coutances mer et bocage (Hôtel de ville, BP 723, 50200 Coutances), à la mairie de Coutances (Place du Parvis Notre Dame, 50200 Coutances), au service urbanisme de Coutances mer et bocage (9 rue Écluse Chette, 50200 Coutances).
- Par voie de publication locale : publication dans la presse locale.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver et d'organiser la concertation préalable selon les modalités telles qu'exposées précédemment ;
- De préciser que conformément au code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Coutances mer et bocage et à la ville de Coutances ;
- De préciser que la présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de Coutances mer et bocage ;
- De préciser que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Manche et pour information aux personnes publiques associées.

⇒ Unanimité

22- Convention Villes en scène

Depuis 1997, le conseil départemental de la Manche a développé une action de programmation de spectacles vivants en direction de l'espace rural : « Villes en scène, Manche ». Ce dispositif permet à des communes, des communautés de communes ou des associations culturelles ayant des moyens humains, financiers et techniques limités d'organiser une saison de spectacles professionnels et mutualisés.

Le conseil départemental de la Manche apporte une aide à la programmation, une aide logistique, une aide à la communication, une aide à l'animation locale et une aide à la médiation culturelle et à la recherche de partenariats locaux. Une convention est signée entre le conseil départemental de la Manche et chaque collectivité impliquée dans le projet.

Par cette convention, Coutances mer et bocage s'engage à :

- Fixer un budget suffisant pour arrêter une programmation artistique attractive
- Appliquer des droits d'entrée identique s pour l'ensemble des spectacles accueillis dans Villes en scène, à savoir : 9 € en plein tarif et 4 € en tarif réduit.
- Désigner une personne référente
- Définir une saison attractive et exigeante constituée au minimum de 3 spectacles et au maximum de 6 spectacles, intégrant également un souci des différentes esthétiques : danse, théâtre, musique...

Le conseil départemental de la Manche apporte une participation financière calculée d'après le déficit de chaque spectacle.

La convention est signée pour une durée de 3 ans, soit de septembre 2020 à août 2023. L'intégralité de la convention est consultable auprès de la direction générale.

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

□ Unanimité

23- Rapport annuel du cinéma de Coutances

L'exploitation, l'animation et la gestion du cinéma Le long courT à Coutances sont assurées par l'association éponyme dans le cadre d'une délégation de service public. Cette délégation a été confiée à l'association Le long courT pour une durée de 6,5 ans, jusqu'au 31 décembre 2021.

L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales impose au délégataire d'un service public de produire un rapport sur son activité chaque année. L'examen de ce rapport est ensuite inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire qui suit la remise de ce rapport.

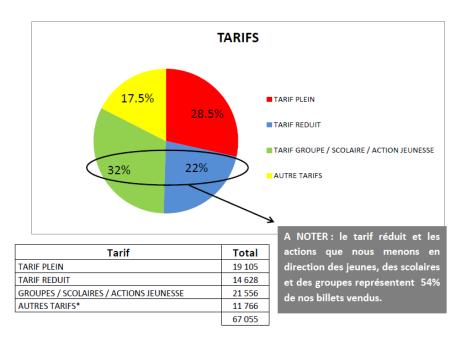
L'association le Long-courT, délégataire du service public du cinéma, a transmis son rapport annuel pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le rapport comporte une première partie relative aux conditions d'exécution du contrat et une seconde retraçant les comptes du délégataire.

1- Public

Sur la période, le cinéma a enregistré 69 222 entrées dont 67 055 entrées payantes. Ce résultat est très bon, d'autant que l'étude de marché réalisée avant le lancement du projet fixait un potentiel d'entrées à 43 000 par an. Le nombre d'entrées à fortement augmenté depuis l'installation dans le nouveau cinéma. Ainsi que le montre les chiffres repris dans le tableau ci-dessous :

		Entrées			
Colonne1	1er trim	2ème trim	3ème trim	4ème trim	Total
2010			6 541	10 854	17 395
2011	9 399	6 195	7 326	14 339	37 259
2012	8 251	6 508	7 469	15 499	37 727
2013	8 761	7 403	5 918	18 618	40 700
2014	17 767	12 902	10 674	21 641	62 984
2015	18 675	12 419	13 030	24 073	68 197
2016	19 028	11 926	12 883	22 958	66 795
2017	18 723	12 896	14 768	20 768	67 155
2018	21 120	13 266	10 257	21 088	65 731
2019	17 634	13 680	13 859	24 049	69 222



D'après un sondage effectué sur sept semaines auprès de 7 729 spectateurs, 82% d'entre eux viennent de Coutances mer et bocage.

2- Programmation

Sur la période, 295 films ont été projetés (270 en 2018, 265 en 2017, 271 en 2016, 248 en 2015), dont 181 art et essai, 109 en version originale. Un total de 2 331 séances a eu lieu (2 310 en 2018, 2 208 en 2017, 2 156 en 2016, 2 117 en 2015).

Les ciné-goûters et ciné-club enfants perdurent.

3- Animation

Le délégataire a obtenu le classement Art et essai et les labellisations « jeune public », « patrimoine & répertoire » et « recherche et découverte ». La convention de délégation exigeait que le délégataire obtienne le classement art et essai et le label « jeune public ». Allant plus loin que la convention, le délégataire a obtenu les deux labels supplémentaires.

Sur la période, le délégataire a réalisé 42 sorties nationales (38 en 2018, 35 en 2017, 37 en 2016, 32 en 2015,), 22 avant-premières (14 en 2018, 12 en 2017, 10 en 2016, 12 en 2015) et mis en place de nombreuses animations (ciné-débats, ciné-santé...).

Le cinéma a également participé aux manifestations d'initiative nationale le festival Télérama, votre instant courts-métrage, la fête du court-métrage, la semaine de la mémoire.

Les opérations d'initiative locale réalisées sont nombreuses, avec notamment une participation au festival de jazz, et des actions en lien avec le CCAS de Coutances, la maison d'arrêt, l'Education nationale, de nombreux ciné-concerts, ciné-contes et ciné-débats avec des partenaires locaux.

Pour mémoire, en termes de programmation et d'animation, la convention de délégation fixe les objectifs suivants :

- 10 évènements (avant-premières, sorties nationales...)
- l'obtention des labels art et essai et jeune public
- la participation à 4 manifestations d'initiative nationale, régionale ou locale.

Les objectifs en matière de programmation et d'animation sont donc largement atteints.

4- Finances

Le compte d'exploitation fait apparaître un résultat d'exploitation de 7 453,13 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Au vu du résultat d'exploitation, la collectivité a, pour l'année 2019, procédé au versement d'une subvention d'un montant total de 25 000 € correspondant uniquement à la part fixe.

			Recettes			
		1er trim	2ème trim	3ème trim	4ème trim	Total
201	LO			35 451,35 €	56 950,70 €	92 402,05 €
201	l1	50 173,60 €	32 972,10 €	41 698,90€	67 808,80 €	192 653,40 €
201	L2	39 605,00 €	38 431,00 €	43 017,80 €	80 086,40 €	201 140,20 €
201	L3	42 346,00 €	42 304,30 €	33 257,70 €	107 163,40 €	225 071,40 €
201	L4	100 836,60 €	79 397,10 €	71 937,60 €	109 664,40 €	361 835,70 €
201	L5	106 945,70 €	67 990,20 €	69 960,60 €	137 696,60 €	382 593,10 €
201	L6	108 689,50 €	73 184,20 €	69 272,10 €	115 331,70 €	366 477,50 €
201	L7	93 817,30 €	64 279,50 €	79 407,90 €	102 237,10 €	339 741,80 €
201	L8	111 820,80 €	67 160,60 €	54 875,50 €	108 114,40 €	341 971,30 €
201	L9	88 978,20 €	68 532,70 €	72 181,50€	123 114,80 €	352 807,20 €

Le rapport est consultable au siège de Coutances mer et bocage.

Le conseil communautaire est invité à prendre acte de ce rapport.

24- Rapport annuel du cinéma d'Hauteville-sur-mer

Le cinéma d'Hauteville-sur-mer est exploité par l'association du cinéma de la plage.

1- Public

L'année 2019 a été une année exceptionnelle en terme de fréquentation pour les salles en France, c'est aussi le cas pour le cinema d'Hauteville avec 42 675 entrées. Il s'agit d'un record de fréquentation depuis 1993, date de reprise de la gestion des salles par l'association. En année moyenne, la fréquentation s'établit plutôt aux alentours de 36 000 entrées.

Le tableau ci-dessous retrace, mensuellement, le nombre d'entrées payantes, les recettes perçues et le nombre de séances tenues.

Comparatif par année du : 2018 à 2019

Semaine	Spect. 2018	Spect. 2019	Evol.	Recette 2018	Recette 2019	Evol.	Séance 2018	Séance 2019	Evol.
Janvier	2 874	2 880	0,21 %	13 798,40 €	13 507,60 €	-2,11 %	133	132	-0,75 %
Février	3 393	4 092	20,60 %	16 820,20 €	19 953,10 €	18,63 %	121	143	18,18 %
Mars	3 273	2 883	-11,92 %	14 745,20 €	13 026,60 €	-11,66 %	137	127	-7,30 %
Avril	2 295	3 828	66,80 %	10 993,90 €	18 252,90 €	66,03 %	126	192	52,38 %
Mai	2 387	2 446	2,47 %	11 402,10 €	11 113,40 €	-2,53 %	169	129	-23,67 %
Juin	1 503	1 565	4,13 %	6 882,90 €	7 712,30 €	12,05 %	121	123	1,65 %
Juillet	2 836	4 339	53,00 %	12 965,60 €	20 537,40 €	58,40 %	202	203	0,50 %
Août	4 106	4 546	10,72 %	19 476,50 €	21 736,80 €	11,61 %	155	179	15,48 %
Septembre	1 447	1 476	2,00 %	7 192,90 €	7 405,40 €	2,95 %	98	108	10,20 %
Octobre	3 630	4 327	19,20 %	17 752,30 €	21 050,80 €	18,58 %	154	168	9,09 %
Novembre	2 617	4 377	67,25 %	12 158,90 €	20 530,70 €	68,85 %	121	129	6,61 %
Décembre	3 761	3 614	-3,91 %	17 460,50 €	16 716,80 €	-4,26 %	153	168	9,80 %
	34 122	40 373	18,32 %	161 649,40 €	191 543,80 €	18,49 %	1 690	1 801	6,57 %

2- Animation

L'association a obtenu le classement Art et essai et les labellisations « jeune public », « patrimoine & répertoire » et « recherche et découverte ».

Le cinéma a également participé aux manifestations d'initiative nationale le festival Télérama, la fête du court-métrage, le printemps du cinéma.

Les opérations d'initiative locale réalisées sont nombreuses, avec notamment un festival du film belge, des ciné-british, de nombreux ciné-débats et des animations en direction des seniors et des enfants.

3- Finances

Le compte d'exploitation fait apparaître un résultat d'exploitation de 15 918 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Le rapport est consultable au siège de Coutances mer et bocage.

Le conseil communautaire est invité à prendre acte de ce rapport.

Monsieur JOUANNO félicite les équipes pour le redressement de la situation concernant le cinéma de la plage. Madame DE LA HOUGUE indique que l'équipe actuelle travaille activement pour maintenir l'activité dans le contexte actuel. Une baisse importante du nombre de bénévoles est notée sur chacun des cinémas.

25- Modification des statuts du SAGE

Du fait de la dissolution des syndicats mixtes de la Soulles et des bassins des côtiers Granvillais, une proposition de modification des statuts du SAGE côtiers ouest Cotentin a été approvué par le comité syndical. Cette proposition est maintenant soumises aux conseils de communauté des EPCI concernés.

Ainsi, le SAGE est administré par un comité syndical composé de 15 titulaires et autant de suppléants. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont réparties selon une clé de répartition définie dans les statuts. Le tableau ci-dessous reprend ces éléments :

	Titulaires	Suppléants	Clé de répartition
CA du Cotentin	3	3	11,49%
Granville terre et mer	1	1	1,73%
SIAES	4	4	44,12%
Villedieu intercom	1	1	0,98%
CA Saint-Lô agglo	1	1	1,85%
Coutances mer et bocage	3	3	27,20%
Côtes ouest centre Manche	2	2	12,62%
Total	15	15	100,00%

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette modification statutaire.

⇒ Unanimité

26- Désignations diverses

Il est nécessaire de procéder à quelques désignations au sein de divers organismes.

Il est proposé au conseil de communauté

- de décider de procéder à la désignation des représentants aux syndicats intercommunaux au scrutin à main levée, l'unanimité étant requise sur ce point ;
- de désigner les représentants des syndicats et organismes suivants :

- Syndicat mixte de la Perelle :

Monsieur Hervé AGNES, madame Josiane NAVARRE et madame Patricia VINCENT ont fait part de leur souhait de ne pas siéger au sein de ce syndicat. Il est donc nécessaire de désigner 3 délégués pour les remplacer.

Sont désignés :

- Patrick CHAUVIN, en lieu et place de madame Patricia VINCENT
- Philippe BIJAULT, en lieu et place de madame Josiane NAVARRE
- Corinne CLEMENT, en lieu et place d'Hervé AGNES

- EPIC Coutances tourisme portes du Cotentin :

Madame Catherine DE LA HOUGUE a fait part de son souhait de ne pas siéger au sein de l'EPIC. Il est donc nécessaire de désigner 1 délégué pour la remplacer.

Est désigné:

- Martial SALVI

- Entente sur la Soulles avec Villedieu intercom : 3 titulaires

- Hervé GUILLE
- Grégory GALBADON
- Régis BOUDIER

- Comité de pilotage Natura 2000 « bassin de l'Airou » : 1 représentant

- Hervé AGNES

- Comité de pilotage Natura 2000 « havre de Saint Germain sur Ay » : 1 représentant

- Béatrice GOSSELIN

- <u>ATMO</u> : 1 représentant - Daniel LEFRANC

- Conseil d'administration du centre hospitalier de Coutances : 1 représentant
 - Jacky BIDOT
- Lycées : 1 représentant par établissement
 - lycée Thomas Pesquet : Nadège DELAFOSSE
 - lycée nature : Gisèle ALEXANDRE
 - lycée Charles-François Lebrun : Pauline LAINE

27- <u>Désignation des représentants au sein de la commission intercommunale d'accessibilité</u>

Les missions de la commission intercommunale sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, à savoir :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées. A ce titre, la commission est destinataire des attestations d'accessibilité des établissements recevant du public conformes, des dossiers, éléments de suivi et attestation d'achèvement des Ad'AP.

La commission intercommunale d'accessibilité est mutualisée avec la commission communale d'accessibilité de la ville de Coutances pour n'en former qu'une seule.

La commission intercommunale d'accessibilité est présidée par le président de l'EPCI. La composition de cette commission, fixée par la délibération n°19 du 17 mai 2017, est la suivante :

- 7 élus (dont le président, membre de droit ; dont deux élus de la ville de Coutances)
- 7 représentants d'associations :
 - association des aveugles et malvoyants (AAMM)
 - association des devenus sourds et malentendants (ADSMM)
 - association des accidentés de la vie (FNATH)
 - association des parents d'enfants inadaptés (APEI)
 - association des paralysés de France (APF)
 - association la 3^{ème} jeunesse
 - union des commerçants et artisans de Coutances (UCAC)

Il est proposé au conseil de communauté de désigner 4 représentants de Coutances mer et bocage au sein de cette commission.

Titulaires
Catherine DE LA HOUGUE
Anne HAREL
Jean-Claude HEURTAUX
Florent DELIVERT

28- Commission consultative des services publics locaux

L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) par les EPCI de plus de 50 000 habitants.

Cette commission, présidée par le président de l'EPCI, comprend des membres du conseil de communauté et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Cette commission est amenée à donner un avis pour l'ensemble des services publics exploités dans le cadre d'une délégation de service public ou dans le cadre d'une régie dotée de l'autonomie financière : eau et assainissement, déchets, cinéma...

Elle examine les rapports des services publics.

Elle est consultée pour avis avant toute procédure de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière, de projet de partenariat ou de participation d'un service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et développement.

La composition de cette commission, fixée par la délibération n°18 en date du 17 mai 2017, est la suivante :

- Représentants du conseil de communauté
 - Le président ou son représentant
 - o 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants
- Représentants d'associations
 - o UFC que choisir
 - o Familles rurales
 - Centre social les Unelles
 - AVRIL
 - o UDAF
 - Association des paralysés de France

Chaque association désignera en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est proposé au conseil de communauté de désigner 5 délégués communautaires titulaires et 5 suppléants pour siéger au sein de cette commission.

Titulaires	Suppléants
Pierre VOGT	Sébastien GRANDIN
Hervé GUILLE	Franck VILQUIN
Daniel HELAINE	Catherine DE LA HOUGUE
Dany LEDOUX	Philippe D'ANTERROCHE
Louis TEYSSIER	Florent DELIVERT

29- Commission intercommunale des impôts directs

L'article 1650 A 1 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C.

En application des articles 1504, 15 05 et 1517 du Code Général des Impôts (CGI), cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Les articles 346 à 346 B de l'annexe III au CGI, institués par le décret n°2009-303 du 18 mars 2009, précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et de désignation de ses membres.

Aux termes de l'article 1650 A du CGI, la CIID comprend, outre le président de l'EPCI – ou son adjoint délégué – qui en assure la présidence, dix commissaires.

Les dix commissaires titulaires ainsi que les dix commissaires suppléants sont désignés par l'administration fiscale sur une liste de contribuables, en nombre double, dressés par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres.

	Commissaires proposés	Commissaires proposés
1	Philippe D'ANTERROCHES	Valérie GRIEU-LECONTE
	Saussey	Montpinchon
2	Vincent LECLERC	Bernard BOSCHER
	Savigny	Saint-Denis le Gast
3	Françoise LEPELLEY	OUTREQUIN Patrick
	Cerisy-la-salle	Cerisy-la-salle
4	Erick BEAUFILS	Hubert RIHOUEY
	Gouville-sur-mer	Saint-Sauveur-villages
5	Albert BOISLORET	René BODIN
	Saint-Sauveur-villages	Saint-Sauveur-villages
6	Christophe LENORRY	Jean-Pierre PERRODIN
	Saint-Sauveur-villages	Saint-Malo de la lande
7	Guy NICOLLE	Marine DEFOY
	Gavray-sur-Sienne	Gavray-sur-Sienne
8	Béatrice GOSSELIN	Gisèle ALEXANDRE
	Gouville-sur-mer	Gouville-sur-mer
9	Claudine BONHOMME	Daniel MARIE
	Lingreville	Lingreville
10	Pierre-Marie LAMELLIERE	Jacques DURET
	Hauteville-sur-Mer	Hauteville-sur-mer
11	Joël DOYERE	Rémi BELLAIL
	Orval-sur-Sienne	Gratot

⇒ Unanimité

30- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président

- <u>Modification de régies</u> : Les régies de recettes de Saint-Malo de la lande et de Saint-Sauveur-villages ont été modifiée pour ajouter la perception des produits suivants :
 - o Taxe de séjour
 - o Taxe de séjour additionnelle

Cette modification fait suite à une demande de la trésorière de Coutances.

• <u>Créance éteinte</u>: admission en créance éteinte la somme de 3 150 € correspondant à une commande de cartes de randonnée en date du 16 juin 2016.

31- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau

• <u>Marché de maîtrise d'œuvre pour la reconversion de la patinoire</u> : Une consultation de maîtrise d'œuvre pour la reconversion de la patinoire a été lancée à l'été. Après analyse des offres, le bureau décidé

d'attribuer le marché à l'équipe dirigée par BOREY DUBOIS ARCHITECTES pour un montant de 81 000 € HT soit 97 200 € TTC (compris missions DIAG et OPC) et à autoriser monsieur le président à signer ce marché.

32- Questions diverses

Madame LEDOUX demande la possibilité d'un placement libre pour les délégués communautaires. Monsieur le président souhaite un placement imposé, pour éviter la formation de clans au sein de l'assemblée.

Monsieur BOSCHER demande si les dossiers de séance peuvent être envoyés en mairie. Monsieur le président précise les modalités d'envoi des convocations aux délégués communautaires, conseillers municipaux et mairies.

Madame LEMOINE relaie une question de Marc JOUANNE concernant les bons Keetiz. Monsieur le président indique qu'effectivement un disfonctionnement a eu lieu au lancement, permettant aux personnes de commander plus de bons d'achat qu'autorisé. Le problème sur la plateforme a été réglé et les personnes concernés se feront rembourser le trop acheté par virement bancaire.





NOTE

CADRAGE DE LA DEMARCHE COLLECTIVE

Le 18/06/2020

Schémas Directeurs Immobiliers

Direction Régionale Normandie Maïté DUFOUR

L'objectif de cette démarche collective est que chacune des collectivités engagées :

- Soit autonome quant à l'utilisation des outils, gage de réussite pour pérenniser la démarche de gestion dynamique du patrimoine par la suite;
- S'organise en mode projet pour définir sa stratégie patrimoniale;
- Élabore un diagnostic sommaire (structurel et usages) afin de définir une première classification du patrimoine sur la destination future à envisager (bâtiments à conserver, bâtiments à sortir à terme du patrimoine, bâtiments dont l'usage reste à interroger et peut évoluer) et de déterminer les bâtiments à rénover en priorité;
- Élabore différentes (3-4) propositions sous la forme de scénarii;
- Valide un des scénarii, des objectifs opérationnels et une stratégie de mise en œuvre (audits complémentaires sur les bâtiments à enjeux, élaboration d'une PPI rénovation, stratégie immobilière (ventes, regroupement)) et se dote des outils de suivi;
- Prenne en compte la dimension énergie en validant une programmation de rénovation de son patrimoine avec une programmation ambitieuse en matière d'énergie, y compris sobriété, qui pourra comprendre également un volet accessibilité et qualité de l'air.
- Dispose d'un plan d'actions en conformité avec les exigences du décret tertiaire : trajectoire -40% de consommation d'énergie en 2030, -50% en 2040, -60% en 2050, ou seuils à atteindre. Cette trajectoire 2030, 2040, 2050 servira à établir un planning de réalisation des actions ;
- Développe une stratégie de valorisation des ressources patrimoniales ;
- Commence la mise en œuvre de sa gestion dynamique du patrimoine.

Pour cela, la démarche comprend des temps collectifs d'apprentissage de la méthode, suivis de phases de mise en œuvre par les collectivités comprenant une assistance individuelle de quelques heures par l'AMO missionné par l'ADEME (prestation de l'AMO totalement prise en charge par l'ADEME en partenariat avec la Banque des Territoires).

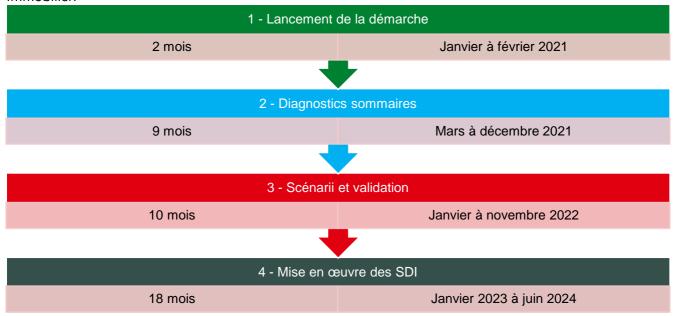
La prestation de l'AMO se décompose donc en deux types d'accompagnement :

- Une partie collective (sensibilisation et formation des référents, prise en main des outils, suivi global de la mise en œuvre),
- L'assistance individuelle à la mise en œuvre.

30 rue Gadeau de Kerville 76100 ROUEN Tél : 02 32 81 93 14

Mél: maite.dufour@ademe.fr

La prestation comprend quatre phases permettant d'aboutir à la définition d'un Schéma Directeur Immobilier.



Le tableau de synthèse ci-dessous présente les quatre phases réparties en temps collectif et en temps individuel dans chaque collectivité.

	Phase	Volet collectif	Volet individuel par collectivité			
ı	Lancement de la démarche	1 atelier de lancement (sensibilisation, formation des référents) d'une journée	1 réunion de lancement (1 jour sur site)			
II	Réalisation des diagnostics sommaires par les collectivités	2 ateliers d'une demi- journée	1 journée au sein de chaque collectivité			
	Partages d'expériences					
Ш	Etude des scénarii et validation	n du schéma directeur immobilier	r : Faciliter l'adoption du SDI par chaque collectivité			
	III.1 – Phase amont : lancement de l'étude des scénarii	1 atelier d'une demi-journée	Assistance à distance à la co-construction des scénarii pour simuler des bouquets d'opérations (1 jour)			
	III.2 – Aide à la validation des scénarii du SDI par chaque collectivité		Assistance à distance pour consolider les scénarii (½ j) Validation du SDI par les élus (½ journée sur site)			
	Partages d'expériences - Valorisation					
IV	Démarrage de la mise en œuvre des schémas directeurs immobiliers dans le cadre de l'opération collective	3 ateliers d'une demi- journée				

Pour participer à la démarche collective, voici les différentes étapes :

- Désigner un binôme élu/techniciens référents
- Renseigner la fiche de pré-positionnement de la collectivité durant l'été (à retourner à l'ADEME avant fin août cf. fiche de pré-positionnement jointe)
- Si la ville est intéressée par la nouvelle démarche collective, délibérer afin de confirmer l'engagement de la collectivité dans la démarche (délibération à transmettre à l'ADEME avant fin octobre/début novembre)

Si vous vous engagez dans cette démarche collective, vous pouvez également proposer à votre EPCI d'y participer également pour le patrimoine communautaire (mêmes étapes à suivre).





AVENANT nº1 à la

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

signée en date du 28 octobre 2019

Par le présent avenant, les parties conviennent d'apporter les modifications suivantes à la convention constitutive d'un groupement de commande signée en date du 28 octobre 2019 entre la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage, représentée par Jacky BIDOT, son Président et la Fondation Bon Sauveur de la Manche, représentée par Jacques De COUVILLE, son Président :

Les alinéas 3 et 4 de l'article 2 sont modifiés comme suit :

« Le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que les études annexes (levé topographique, étude de sol, coordination SPS, contrôle technique, assurance dommage-ouvrages, constat d'huissier) sont signés et exécutés par la Fondation Bon Sauveur de la Manche.

La Fondation du Bon Sauveur refacturera l'ensemble de ces études à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage à hauteur de 50% des dépenses réellement payées, sur la base de l'envoi des justificatifs des paiements.

La refacturation de ces frais sera effectuée tous les semestres pendant la durée de l'opération.

Les marchés de travaux restent en revanche séparés par opérations, chaque partie à la convention constitutive d'un groupement de commande et au présent avenant signe ses propres marchés. »

Les membres élus nommés à l'article 3 sont modifiés comme suit :

- Pour Coutances Mer et Bocage
 - Titulaire:
 - Suppléant :

A Coutances, le 24 septembre 2020.

Pour la Fondation du Bon Sauveur de La Manche,

M. Jacques DE COUVILLE Président,

Pour la communauté de communes Coutances Mer et Bocage,

> M. Jacky BIDOT, Président,





Avenant à la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage

Réaménagement et réfection de la rue Chesnée à Saint-Sauveur-Villages

Entre : D'une part,

La communauté de communes Coutances Mer et Bocage Hôtel de ville – BP 723 50207 Coutances cedex

Représentée par son président, monsieur Jacky BIDOT

Et D'autre part,

La commune de Saint-Sauveur-Villages(SSV) Place Léon Lesouhaitier 50490 Saint-Sauveur-Villages

Représentée par son maire, Madame Aurélie GIGAN

L'avenant porte sur l'article 4 de la convention du 22/12/2017

Article 4 – Modalités financières

Règlements et paiements :

La commune de Saint-Sauveur-Villages règle les acomptes et le décompte définitif aux entreprises.

Participation de COUTANCES MER ET BOCAGE :

Le montant de la participation de COUTANCES MER ET BOCAGE aux travaux de réaménagement et de réfection de la rue Chesnée est déterminé avec exactitude à la réception du décompte définitif **TTC** des différents intervenants au chantier.

Un titre de recette est établi par la commune de Saint-Sauveur-Villages représentant le montant TTC des travaux auquel sera déduit le montant de FCTVA perçu par la commune.

Ce titre de recette est accompagné des pièces justificatives suivantes :

- état des mandatements établi par l'ordonnateur de SSV et visé par le comptable
- procès-verbal de réception contradictoire

En cas d'absence d'une de ces pièces, ou de non-conformité à l'annexe technique, il ne pourra être procédé au paiement.

Toutes les recettes et les dépenses prévues par la convention doivent être reversées au comptable public et il ne peut y avoir de contraction entre les recettes et les dépenses.

Frais de maîtrise d'œuvre

Les frais de maîtrise d'œuvre interne liés à l'opération seront établis après réception des travaux et vérification des dossiers des ouvrages exécutés.

Une clé de répartition a permis de fixer à 85 % le taux de refacturation de l'ensemble des frais de maîtrise d'œuvre à la commune de Saint Sauveur Villages par COUTANCES MER ET BOCAGE (travaux, études, divers) y compris le coût du temps réel passé par les agents de la COUTANCES MER ET BOCAGE sur cette mission.

Le coût horaire des agents concernés, sera pris en référence à l'arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 17 mai 2017.

Un titre de recette est établi par COUTANCES MER ET BOCAGE pour cette part de 85 % TTC de l'ensemble des dépenses de maîtrise d'œuvre accompagné des pièces suivantes :

- un tableau récapitulatif des travaux, études et divers présentant le montant total TTC ainsi que la répartition COUTANCES MER ET BOCAGE et commune SSV.
- un tableau récapitulatif présentant le coût de la mise à disposition du personnel de COUTANCES MER ET BOCAGE sur cette mission avec : le nom et la catégorie des personnes, le nombre d'heures réel passé, le coût horaire, le coût total de la rémunération chargée et la part refacturée à la commune de SSV soit 85 % des rémunérations chargées respectives des agents.

Ces deux tableaux doivent être signés par la personne habilitée de COUTANCES MER ET BOCAGE et de la commune de SSV

À Coutances, le

Pour la commune de Saint-Sauveur-Villages

Pour Coutances Mer et Bocage

Aurélie GIGAN, *Maire* Jacky BIDOT Président